



Seconde édition de « La Fabrique à Chansons » Année scolaire 2016-2017

1. L'opération « La Fabrique à Chansons »

Forte du succès de la première édition, la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), en partenariat avec les ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture, Réseau Canopé et France bleu, renouvelle l'opération « La Fabrique à Chansons » avec la même volonté de développer les capacités créatrices, émotionnelles et intellectuelles des enfants.

La musique est aujourd'hui la première pratique artistique amateur en France, toutefois son processus de création est mal connu des enfants. Pour cette raison, la SACEM propose à des créateurs d'intervenir dans les classes et de partager avec les élèves leur quotidien d'artiste afin de les sensibiliser à la création musicale, au travail d'écriture et à la composition d'une chanson en langue française.

Des auteurs et compositeurs, membres de la SACEM, interviendront ainsi dans une centaine de classes de CM1 et CM2 réparties sur l'ensemble du territoire, en fonction du nombre d'auteurs-compositeurs retenus au plan local.

Ensemble, auteur-compositeur, enseignant et élèves, écriront, composeront et interpréteront une chanson, commandée et créée pour l'occasion et s'inscrivant dans le projet pédagogique de la classe ; une façon directe pour les enfants d'aborder les liens entre création et droit d'auteur et la connaissance des différents métiers de la création musicale.

L'opération « La Fabrique à Chansons » s'inscrit pleinement dans la politique que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la culture et de la communication mènent en faveur de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle défini par la circulaire du 3 mai 2013 et inscrit dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Les pratiques artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres ainsi que les apprentissages mis en jeu dans cette opération participent d'une formation globale des jeunes dont les grands objectifs sont précisés dans le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (arrêté du 1er juillet 2015 – J.O. du 7 juillet 2015) : échanger avec des artistes ; mettre en œuvre un processus de création ; réfléchir sur sa pratique ; exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; mettre en relation différents champs de connaissances ; mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre ; etc.

2. Déroulement de « La Fabrique à Chansons » - édition 2016-2017

2.1 Appel à candidatures des auteurs-compositeurs

La Sacem lance, du 22 mars au 22 avril 2016, un appel à candidatures (<https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/appels-a-candidature/auteurs-compositeurs-participez-a-la-fabrique-a-chansons-2e-edition>) auprès de ses membres, auteurs et compositeurs, les invitant à participer à l'opération et leur passant commande d'une œuvre.

Les candidatures sont étudiées par des comités locaux d'experts et de professionnels composés de représentants du milieu musical, des délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle et des directions régionales des affaires culturelles, et constitués dans chaque direction régionale de la SACEM. Ces comités se réunissent à l'initiative de la SACEM entre le 17 et le 31 mai 2016*.

100 auteurs-compositeurs sont retenus sur l'ensemble du territoire, pour porter le projet, notamment ceux d'entre eux ayant déjà une expérience significative du travail artistique auprès d'enfants.

2.2 Inscription des classes

Les classes de CM1 et de CM2 volontaires pour participer à cette opération se font connaître auprès du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) de leur académie et auprès de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) de leur département **avant le 3 juin 2016**, en leur adressant **une lettre** (format libre) précisant leurs motivations.

Cette liste de classes est transmise par les DAAC à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) (lafabriqueachansons@education.gouv.fr) **IMPERATIVEMENT avant le 10 juin 2016**.

2.3 Modalités de rapprochement des écoles et des auteurs-compositeurs et constitution des binômes

100 classes sont sélectionnées au plan national pour participer à cette opération **mais le nombre de classes retenues par académie est fonction de la proximité géographique des 100 auteurs-compositeurs sélectionnés et de leur nombre par territoire**. La liste des binômes auteurs-compositeurs – enseignants est dévoilée le 21 juin 2016 ; elle est ensuite transmise aux DAAC et aux DRAC. Les coordonnées des auteurs-compositeurs sélectionnés sont communiquées à la suite par les DAAC à chacune des classes retenues afin qu'ils puissent envisager conjointement le projet pédagogique, le calendrier des interventions et le thème de la chanson.

2.4 Travail en classe

Les auteurs-compositeurs interviennent à l'occasion de 5 séances de 2 heures chacune, afin de créer la chanson avec les élèves.

Le texte est écrit en français. La mélodie peut comporter des arrangements dans le genre musical de leur choix : variété, pop, rock, rap, jazz, musiques du monde, musique contemporaine, etc.

Ces interventions sont intégrées aux activités scolaires et/ou périscolaires selon le projet de l'école et son organisation. Un calendrier de travail accompagne le projet pédagogique. Il est établi conjointement par l'enseignant et l'auteur-compositeur.

Par ailleurs, une présentation du droit d'auteur et de la copie privée se déroulera aux alentours du 26 avril 2017, Journée de la propriété intellectuelle.

5 INTERVENTIONS DE 2H CHACUNE À partir de septembre 2016, harmonieusement réparties sur l'année scolaire et en fonction du calendrier établi par l'auteur-compositeur et l'enseignant	
Préparation	Préparation des élèves à la venue de l'auteur-compositeur
INTERVENTION 1	Rencontre de l'auteur-compositeur avec la classe (présentation, parcours) choix du thème et consignes d'écriture
Préparation	Travail sur le texte
INTERVENTION 2	Écriture de la chanson et travail sur la musique
Préparation	Travail sur le texte et la musique
INTERVENTION 3	Écriture de la chanson et travail sur la musique (suite)
Préparation	Travail sur le texte et la musique / Apprentissage de la chanson
INTERVENTION 4	Répétition Apprentissage de la chanson / Elaboration de la mise en place scénique
Préparation	Travail scénique Choix des costumes et des décors
INTERVENTION 5	Répétition à l'école avec les musiciens accompagnateurs choisis par l'auteur-compositeur / Mise en place de la chanson (1)
PRESENTATION DROIT D'AUTEUR ET COPIE PRIVEE	Menée par un représentant Sacem et l'auteur-compositeur, afin de sensibiliser les enfants à ces notions. (2)
Avec les musiciens intervenants (dumistes), possibilité de prévoir un atelier chant pour les élèves : travail vocal et corporel, interprétation de la chanson créée.	

(1) À la fin de la dernière intervention : remise par l'auteur-compositeur d'un enregistrement et d'un support papier de la chanson créée. La classe aura ainsi la possibilité de continuer à travailler jusqu'à la restitution.

(2) Cette présentation doit se dérouler autour du 26 avril, Journée Internationale de la Propriété Intellectuelle, elle peut être regroupée avec l'une des interventions et s'adresser à tous les CM1 et CM2 de l'école. Pour cela, un kit pédagogique sera mis à disposition.

2.5 Restitution

La chanson composée par l'artiste, l'enseignant et sa classe, est présentée lors d'une restitution publique. Elle a lieu la seconde quinzaine de mai 2017 dans le cadre d'un mini-concert de l'artiste réalisé dans des conditions professionnelles, accompagné d'un ou deux musiciens de son choix, en présence des élèves de l'école, des enseignants, des familles, etc.

En région, les responsables SACEM chargés de l'action culturelle ainsi que les délégués SACEM accompagnent les binômes auteur-compositeur/enseignant dans la recherche d'une salle pouvant mettre à disposition ses moyens pour accueillir la restitution en lien avec les directions régionales des affaires culturelles.

2.6 Vidéo

Chaque classe réalise une vidéo illustrant la chanson créée. Sa réalisation est laissée libre.

Les binômes auteur-compositeur/enseignant et leurs élèves ont deux possibilités :

- captation de la restitution ;
- réalisation d'un clip.

De la même façon, les responsables SACEM chargés de l'action culturelle ainsi que les délégués SACEM accompagnent les auteurs-compositeurs et les enseignants dans la recherche des moyens nécessaires à la réalisation de cette vidéo. Un soin particulier est apporté à l'image et au son de cette vidéo.

2.7 Playlist finale

L'ensemble des vidéos produites est mis en ligne sur les sites Internet des différents partenaires (SACEM, ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture, Réseau Canopé).

Parmi toutes les œuvres créées, 11 chansons sont sélectionnées et constituent la playlist finale de « La Fabrique à Chansons », notamment diffusée sur le site francebleu.fr.

Dans chacune des 11 directions régionales ou territoriales de la SACEM *, une chanson particulièrement remarquable et représentative de l'opération est désignée par les comités régionaux.

3 Calendrier de « La Fabrique à Chansons » 2016-2017

3.1 De mars à septembre 2016 : phase préparatoire

- Du 22 mars 2016 au 22 avril 2016 : dépôt des candidatures des auteurs-compositeurs ;
- Avril 2016 : lancement de l'opération par le ministère en charge de l'éducation nationale dans les académies via un courrier à l'attention des recteurs et des IA-DASEN et inscription des classes volontaires avant le 3 juin 2016 ;
- Avril 2016 : lancement de l'opération par le ministère en charge de la culture via un courrier aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ;
- Mai 2016 : pré-sélection nationale des auteurs-compositeurs par les services de la SACEM ;
- Sélection des candidats par les comités régionaux constitués de représentants de la filière musicale, des DAAC et des DRAC (cf. 2.1 appel à candidatures). Par région, une dizaine d'auteurs-compositeurs-interprètes dont un duo, déjà constitué, formé d'un auteur et d'un compositeur sont retenus ;
- Avant le 10 juin 2016 : transmission par les DAAC de la liste des classes candidates à la DGESCO ;
- Juin 2016 : constitution des binômes auteur-compositeur/enseignant en favorisant la proximité entre le lieu de résidence de l'auteur-compositeur et l'école et transmission de cette liste aux DAAC et aux DRAC ;
- De Juin à Septembre 2016 : élaboration par chaque binôme du projet pédagogique, du calendrier des interventions et d'une sélection d'une dizaine de références musicales constituant les influences de l'artiste et qu'il souhaite partager avec la classe.

3.2 A partir de septembre 2016 : phase opérationnelle

- A partir de septembre 2016 : déroulement de la 2^{nde} édition de l'opération dans les écoles participantes ;
- 2^{ème} quinzaine de mai 2017 : restitution des créations ;
- 21 juin 2017 : diffusion de la Playlist sur France Bleu.

DEUXIEME QUINZAINE DE MAI 2017	JUN 2017
RESTITUTION PRESENTÉE LORS D'UN MINI-CONCERT	PLAYLIST
<p>Dans une salle de spectacle locale: visite des lieux, balance son, réglage lumières, répétition...</p> <p>Découverte des différents métiers du spectacle</p> <p>Restitution de la chanson avec les enfants dans des conditions professionnelles lors d'un mini-concert du répertoire de l'artiste d'une durée d'environ 30 min.</p> <p>Prévoir une 2^e interprétation de chanson en bis.</p>	<p>10 Juin 2017 : Mise en ligne de l'ensemble des vidéos sur la chaîne Sacem et sites partenaires</p> <p>21 juin 2017 Fête de la musique : Annonce de la playlist des 10 chansons retenues sur les sites partenaires. Vote du public avec France Bleu pour désigner la chanson de La Fabrique à Chansons 2017.</p>

Retrouvez toutes les informations relatives à cette opération sur :

- Le site de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique :
<https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/Appels+%C3%A0+candidature/la-fabrique-a-chansons>
- Le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
<http://eduscol.education.fr/cid88038/-la-fabrique-a-chansons.html>
- Le site du ministère de la culture et de la communication :
www.culturecommunication.gouv.fr
www.culture.fr
- Le site de Réseau Canopé :
<https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/la-fabrique-a-chansons-sinstalle-dans-les-etablissements-scolaires.html>

Contacts :

- DGESCO : lafabriqueachansons@education.gouv.fr
- SACEM : lafabriqueachansons@sacem.fr

*Direction régionale Sud-Ouest Atlantique, Direction régionale Rhône-Alpes Auvergne, Direction régionale Sud Méditerranée, Direction régionale de l'Ouest, Direction régionale Nord-Est, Direction régionale Ile-de-France, Direction régionale Centre, Direction territoriale Paris, Direction territoriale Martinique, Direction territoriale Guadeloupe, Direction territoriale La Réunion.